



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Signature du nouveau Contrat de Plan Etat-Région Normandie ce 12 juin 2025 à Mortagne-au-Perche**

**En présence de la Ministre déléguée en charge du commerce, de l'artisanat, des PME et de  
l'économie sociale et solidaire**

***"Plus de 2 milliards d'Euros mobilisés par l'Etat et la Région pour un programme d'investissement  
public ambitieux pour la Normandie"***

C'est en présence de Madame Véronique LOUWAGIE, ministre déléguée en charge du commerce, de l'artisanat, des PME et de l'économie sociale et solidaire, que Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de région, et Hervé MORIN, président de la région, ont signé ce 12 juin 2025, à Mortagne-au-Perche, le Contrat de Plan Etat-Région Normandie 2021-2027.

Le CPER 2021-2027 consacre plus de 2 milliards d'euros d'investissements publics (hors Plan de relance), apportés par l'Etat et la Région pour la réalisation des projets les plus structurants pour le développement économique et territorial de la Normandie, autour de 5 enjeux ou volets majeurs:

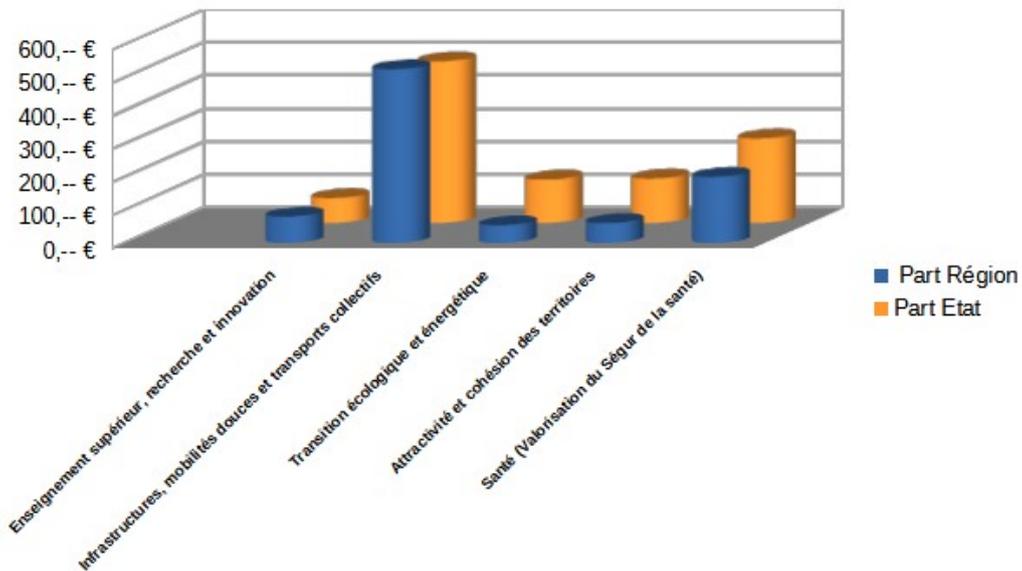
- l'enseignement supérieur, recherche et innovation
- les infrastructures de transport et les mobilités
- la transition écologique et énergétique
- l'attractivité et la cohésion des territoires pour l'amélioration de la qualité de la vie pour les normands
- les secteurs sanitaire et médico-social.

La signature du CPER s'inscrit dans une démarche d'investissements communs, déjà engagée pour certains d'entre eux depuis 3 ans : la signature, dès novembre 2022 puis récemment en juillet 2024, de deux protocoles d'engagements conjoints entre l'Etat et la Région, avait permis de poursuivre la réalisation de projets déjà engagés dans le cadre du précédent CPER 2015-2020, en garantissant la poursuite des engagements financiers respectifs. La signature du CPER 2021-2027 vient donc les confirmer officiellement et offrir une perspective d'achèvement.

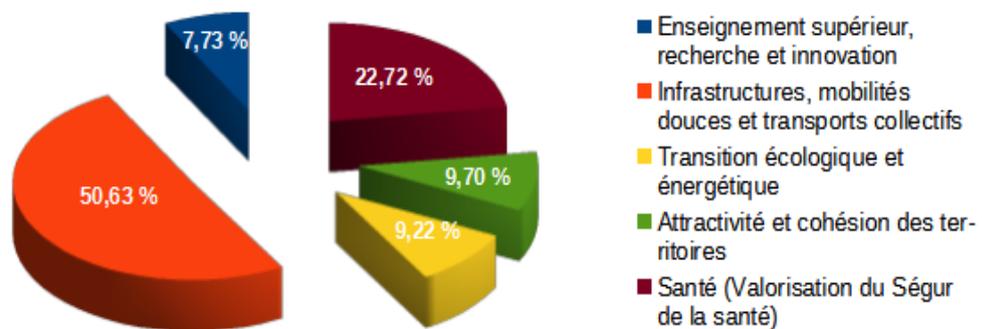
L'installation, après la signature du CPER 2021-2027 et également en présence de Madame la ministre Véronique Louwagie, du comité stratégique destiné à lancer les études, ensuite les travaux de mise à 2 fois 2 voies de deux tronçons routiers de la RN 12 (situés entre Mortagne et Tourouvre d'une part, entre Sainte-Anne et Saint-Maurice d'autre part), témoigne de cette volonté partagée, au-delà de la poursuite de projets déjà engagés à l'aune du précédent CPER, de poursuivre cette démarche d'investissements publics ambitieux en partenariat avec d'autres collectivités parties prenantes à leur réalisation: en l'espèce, le Département de l'Orne contribuera, pour plus de 11M€, aux études et premiers travaux de mise à 2 fois 2 voies des 2 tronçons, en complément des 14,7M€ apportés par la Région et des 28,5M€ apportés par l'Etat.

## Plan de financement du CPER 2021-2027 Normandie

| CPER 2021-2027 (en M€)   | Etat          | Région       | Autres cofinanceurs | Total         |
|--|---------------|--------------|---------------------|---------------|
| Axe 1 - Enseignement supérieur, recherche et innovation            | 74,9          | 79,9         | 101,2               | 256           |
| Axe 2 - infrastructures, mobilités douces et transports collectifs | 492           | 525,5        | 233,8               | 1251,3        |
| Axe 3 - Transition écologique et énergétique                       | 130,9         | 53,7         | so                  | 184,6         |
| Axe 4 - Attractivité et cohésion des territoires                   | 133           | 60,3         | so                  | 193,3         |
| Axe 5 - Santé  | 255           | 200          | so                  | 455           |
| <b>Total (en M€)</b>   | <b>1085,8</b> | <b>919,5</b> | <b>335</b>          | <b>2340,2</b> |



## Poids financier par axes du CPER 2021-2027 Normandie



## Suivi des engagements de l'État par sous-volet du CPER 2021-2027

|  | Montants contractualisés par l'État | Montants engagés par l'État au 31 décembre 2024 | Taux d'exécution au 31 décembre 2024 |
|--|-------------------------------------|---|--------------------------------------|
| Total général  | 1 088 703 258 €                     | 263 043 662 €                                   | 24,16 %                              |
| <b>Volet thématique 1 : Enseignement supérieur, recherche et innovation</b>  | <b>72 940 000 €</b>                 | <b>18 491 932 €</b>                             | <b>25,35 %</b>                       |
| Objectif stratégique 1.1 : Bâtiments universitaires  | 57 440 000 €                        | 10 190 000 €                                    | 17,74 %                              |
| Objectif stratégique 1.2 : La recherche et l'innovation (y compris financements via les organismes de recherche sous tutelle État) | 15 500 000 €                        | 8 301 932 €                                     | 53,56 %                              |
| <b>Volet thématique 2 : Infrastructures, mobilités douces et transports collectifs</b>   | <b>492 048 843 €</b>                | <b>97 064 472 €</b>                             | <b>19,73 %</b>                       |
| Objectif stratégique 2.1 : Poursuivre les opérations inscrites au CPER 2015-2020   | 161 548 843 €                       | 73 647 140 €                                    | 45,59 %                              |
| Sous-objectif stratégique 2.1.1 : Projets routiers structurants  | 140 700 000 €                       | 51 854 165 €                                    | 36,85 %                              |
| Sous-objectif stratégique 2.1.2 : Projets ferroviaires structurants  | 20 848 843 €                        | 21 792 975 €                                    | 104,53 %                             |
| Objectif stratégique 2.2 : Se projeter sur la période 2023-2027  | 330 500 000 €                       | 23 417 332 €                                    | 7,09 %                               |
| Sous-objectif stratégique 2.2.1 : Service Express Régionaux Métropolitains (SERM)  | 53 420 000 €                        | 2 005 069 €                                     | 3,75 %                               |
| Sous-objectif stratégique 2.2.2 : Volet Ferroviaire  | 133 508 000 €                       | 17 446 795 €                                    | 13,07 %                              |
| Sous-objectif stratégique 2.2.3 : Volet routier  | 128 572 000 €                       | 3 965 468 €                                     | 3,08 %                               |
| Sous-objectif stratégique 2.2.4 : Volet véloroutes   | 15 000 000 €                        | 0 €   | 0,00 %                               |
| <b>Volet thématique 3 : Transition écologique</b>  | <b>130 949 500 €</b>                | <b>35 697 120 €</b>                             | <b>27,26 %</b>                       |
| Objectif stratégique 3.1 : La rénovation thermique des bâtiments publics et des logements en copropriétés (Plan de relance)        | /                                   | /   | /                                    |
| Objectif stratégique 3.2 : Le développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire                                 | 45 281 000 €                        | 33 944 142 €                                    | 74,96 %                              |
| Objectif stratégique 3.3 : Préservation de la biodiversité et de la ressource en eau   | 80 778 500 €                        | 3 048 215 €                                     | 3,77 %                               |
| Objectif stratégique 3.4 : La prévention des risques naturels majeurs  | 2 890 000 €                         | 653 478 €                                       | 22,61 %                              |
| Objectif stratégique 3.5 : La densification et le renouvellement urbain  | 2 000 000 €                         | 1 099 500 €                                     | 54,98 %                              |
| <b>Volet thématique 4 : Attractivité et cohésion des territoires</b>   | <b>137 764 915 €</b>                | <b>64 385 138 €</b>                             | <b>46,74 %</b>                       |
| Objectif stratégique 4.1 : Culture   | 20 500 000 €                        | 11 919 202 €                                    | 58,14 %                              |
| Objectif stratégique 4.2 : Le sport  | 5 000 000 €                         | 0 €   | 0,00 %                               |
| Objectif stratégique 4.3 : L'Emploi  | 10 454 500 €                        | 4 686 400 €                                     | 44,83 %                              |
| Objectif stratégique 4.4 : La cohésion des territoires   | 101 810 415 €                       | 47 779 536 €                                    | 46,93 %                              |
| Sous-objectif stratégique 4.4.1 : Intervenir ensemble auprès des territoires normands  | 99 860 415 €                        | 47 059 536 €                                    | 47,13 %                              |
| Sous-objectif stratégique 4.4.2 : Inclusion numérique (Plan de relance)  | /                                   | /   | /                                    |
| Sous-objectif stratégique 4.4.3 : soutien aux acteurs politiques de la ville   | 900 000 €                           | 720 000 €                                       | 80,00 %                              |
| Sous-objectif stratégique 4.4.4 : Egalité entre les hommes et les femmes   | 1 050 000 €                         | 600 000 €                                       | 57,14 %                              |
| <b>Volet thématique 5 : Santé (valorisation du Ségur de la Santé)</b>  | <b>255 000 000 €</b>                | <b>47 405 000 €</b>                             | <b>18,59 %</b>                       |

Le volet mobilité du CPER, dans sa partie routière, prévoit des financements de l'État, de la Région Normandie, et du Département de l'Orne afin d'étudier puis réaliser des travaux de modernisation et de sécurisation sur la RN12. Cet axe structurant du territoire accueille un trafic important (9 000 véhicules par jour, dont 2 000 poids lourds) qui mixte des trafics de transit et de desserte de proximité.

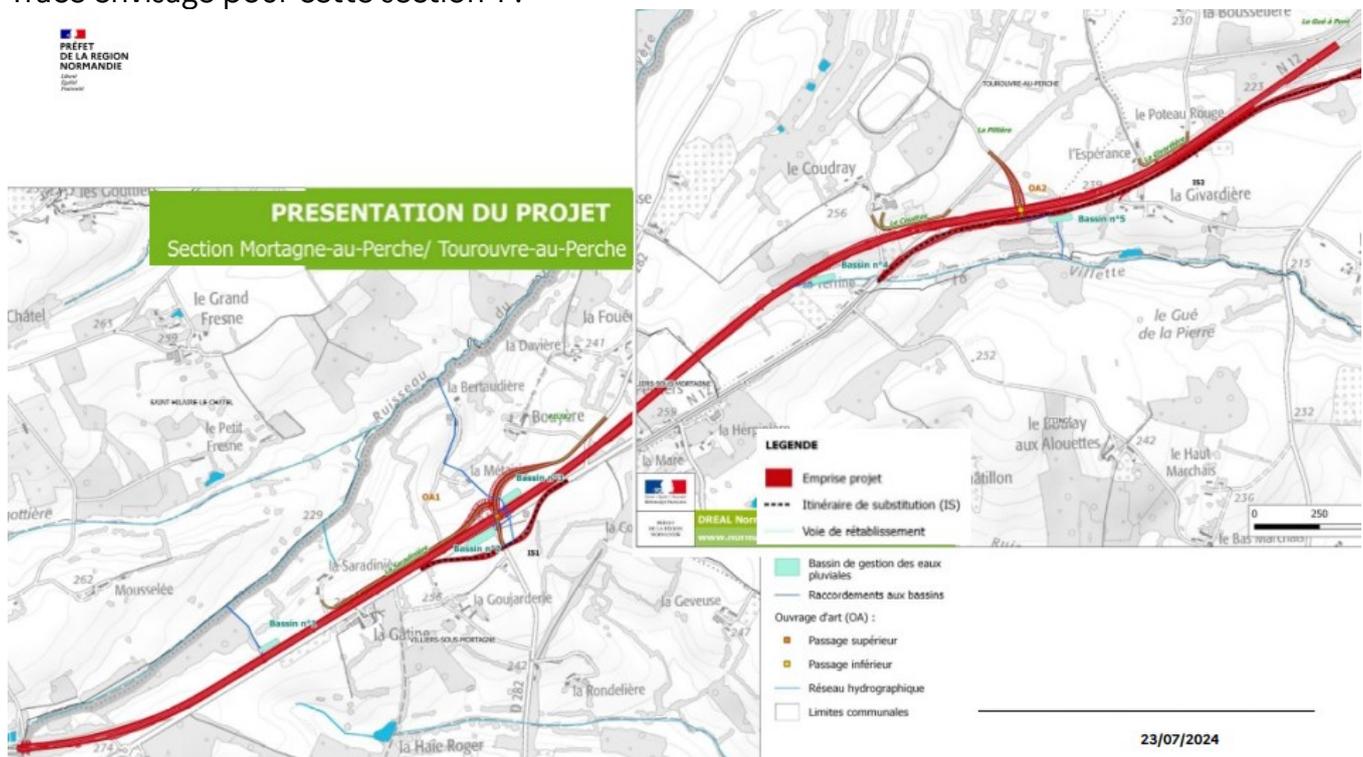


Deux sections font actuellement l'objet d'études :

- Mortagne-au-Perche - Tourouvre-au-Perche (section 1)
- Sainte-Anne - Charencey (section 2)

La section 1 est la plus avancée en termes d'études et donnera lieu, dès le 13 juin 2025, à une réunion de lancement de la concertation inter-services visant à recueillir l'avis des services et des acteurs locaux sur le dossier d'enquête publique (envisagée au 2ème semestre 2026) préalable à la déclaration d'utilité publique du projet.

Tracé envisagé pour cette section 1 :



L'enquête publique de la section 2 (en vue de sa déclaration d'utilité publique et de son autorisation environnementale) est prévue fin 2027.

Sauf recours suite aux différentes procédures administratives à venir, les premiers travaux sur la section 1 sont envisagés au second semestre 2029.

Le CPER a provisionné 47M€ d'études et de travaux sur la section 1, dont 25 M€ de l'État (53,2%), 12,6 M€ de la Région (26,8%) et 9,4 M€ (20%) du Département de l'Orne.

En complément, il prévoit pour les études et les travaux préparatoires de la section 2 : 7M€ dont 3,5 M€ de l'État (50%), 2,1 M€ de la Région (30%) et 1,4 M€ (20%) du Département de l'Orne.

*« La signature du Contrat de Plan État-Région Normandie 2021-2027 vient concrétiser solennellement l'engagement financier massif et conjoint de l'État et de la Région pour accompagner le développement économique, social et territorial de la Normandie. Près de 2 milliards d'euros sont ainsi investis pour le soutien de projets très structurants pour l'aménagement et l'attractivité de la Normandie, dans les domaines clés comme l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, la mobilité entre les territoires, la transition écologique et énergétique, la cohésion territoriale et le renforcement de l'offre sanitaire et médico-sociale. Sur les 1,088 milliards d'euros que consacrera l'Etat à l'aboutissement de ces projets, 263 millions d'euros étaient déjà engagés fin 2024 (soit 25% de l'enveloppe financière). La RN12 constitue un itinéraire structurant du réseau routier national et la poursuite de sa mise à 2 fois 2 voies, inscrite au Contrat de Plan Etat-Région, relève d'une démarche volontariste pour renforcer l'accessibilité du territoire ornaï et améliorer la sécurité de cet axe routier. Pour réaliser cette opération, l'Etat et la Région apportent respectivement 28,5 millions d'euros et 14,7 millions d'euros, tandis que le Département de l'Orne investira pour sa part 10,8 millions d'euros d'ici fin 2027. Les relations partenariales étroites et durables qu'entretiennent l'Etat, la Région et les collectivités locales, sont la clé de voûte d'une mise en œuvre réussie de ces projets au bénéfice de tous les Normands et au service de leurs territoires. »* a indiqué Jean-Benoît Albertini, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime.

*« Grace à la convergence des financements de l'Etat, de la Région et de leurs partenaires, le CPER reste un puissant outil de financement des grands projets publics. A travers ce nouveau contrat, nous avons bâti une stratégie commune pour un aménagement durable et équilibré du territoire régional autour de plusieurs priorités parmi lesquelles l'enseignement supérieur et la recherche, et plus particulièrement la remise à niveau du parc immobilier universitaire, mais aussi un sujet majeur pour le quotidien des Normands, celui des mobilités. La Région s'engage à mobiliser 300 millions d'euros de crédits nouveaux sur ce volet autour de trois grands axes prioritaires : Les services express régionaux métropolitains, le ferroviaire avec une priorité donnée aux lignes dites de « dessertes fines du territoire » et aux futurs SERM (les réseaux métropolitains de Rouen puis de Caen), mais aussi le réseau routier national, avec la mise à 2x2 voies de deux nouvelles sections dont la RN12 qui nous réunit aujourd'hui et qui est indispensable au désenclavement de l'Orne. Je profite également d'être ici aujourd'hui pour rappeler l'engagement de la Région, aux côtés de l'ARS, dans la reconstruction du Centre Hospitalier Intercommunal Alençon Mamers. Financé par la Région, à hauteur de 61,5 millions d'euros, ce nouvel établissement performant, moderne et sécurisé permettra, à l'horizon 2029, de développer l'offre de soins et de garantir une prise en charge de qualité au bénéfice des ornaï »* a déclaré Hervé Morin, Président de la Région.